



# Dossier d'inscription aux cours de natation

## Année 2021

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

#### Coordonnées de l'abonné/enfant :

Nom / Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### Coordonnées du représentant légal (si différentes du bénéficiaire de l'abonnement) :

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_      Téléphone portable : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_

Mail : .....

#### Personnes à contacter en cas d'urgence (si le responsable légal cité ci-dessus ne répond pas):

Nom / Prénom : .....

Téléphone fixe : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_      Téléphone portable : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_

Nom / Prénom : .....

Téléphone fixe : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_      Téléphone portable : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_

#### Cadre réservé à l'administration

Inscription du ..... au .....

Tarif : 60 € pour les 10 leçons

Mode de règlement :

Chèque       Espèces       Pris en charge par la commune (nés en 2009, 2010 et 2011)



#### Pièces à présenter :

- Livret de famille
- justificatif de domicile
- attestation d'assurance responsabilité civile

Dossier à déposer le jour de l'inscription :  
**le mercredi 30 juin 2021 à la piscine**  
**de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

*Tout dossier non complet à cette date ne pourra pas être pris en compte.*

Fait à Les Hauts-d'Anjou, en deux exemplaires,

Le ...../...../2021

Signature du représentant légal



# Dossier d'inscription aux cours de natation

## Année 2021

### Règlement des leçons de natations

Ce règlement vous engage à observer certaines règles pour le bon déroulement des séances. Lisez-le attentivement avant de le signer.

#### 1. CONDITIONS D'ACCÈS A L'ÉTABLISSEMENT COCONTRACTANT

La délivrance du moyen d'accès est conditionnée à la remise intégrale des documents :

- Fiche de renseignements complétée et signée
- Règlement intérieur de la piscine et présent règlement signés
- Présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

L'abonné muni de son moyen d'accès nominatif et strictement personnel, en cours de validité, est autorisé, sur présentation de celui-ci, à accéder aux installations et activités de l'établissement.

Les horaires d'ouverture de l'établissement et d'accès aux activités ne peuvent être modifiés qu'exceptionnellement pour les motifs suivants : cas de force majeure, COVID-19 ou autre épidémie. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

#### 2. MODALITÉS DE RÉSILIATION POUR LES ABONNEMENTS

A l'initiative du représentant legal de l'abonné, sur justificatif, en cas de :

- Décès
- Maladie ou accident grave empêchant définitivement l'abonné de bénéficier des services de l'établissement.

La résiliation doit être signifiée, pendant la durée du contrat, à l'adresse de l'établissement cocontractant mentionnée par courrier recommandé avec avis de réception. La prise d'effet de la résiliation interviendra immédiatement à compter de cette signification.

Pour être validée définitivement, le moyen d'accès nominatif à l'établissement doit accompagner la demande de résiliation.

A l'initiative de l'établissement :

L'abonnement est résilié de plein droit sans mise en demeure préalable par l'établissement aux motifs suivants :

- Non-respect du règlement intérieur,
- Fausse déclaration, falsification des pièces,
- Fraude dans l'utilisation du bracelet nominatif et personnel,
- Défaut de paiement

Le représentant légal de l'abonné reconnaît à la Direction de l'établissement le droit d'exclure de l'établissement définitivement, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres abonnés, ou non conformes au présent contrat ou au règlement intérieur de l'établissement. Dans ce cas, l'établissement peut conserver, à titre de pénalité, le paiement de l'abonnement, sans préjudice, dans tous les cas, des poursuites qu'il pourrait décider d'intenter.

#### 3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'abonné et son représentant légal déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et affiché à l'accueil de l'établissement, précisant les règles de sécurité et d'hygiène, et déclarent y adhérer sans restriction ni réserve.

#### 4. VESTIAIRES / DÉPÔT

Il est rappelé expressément à l'abonné que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique.

L'abonné reconnaît ainsi avoir été parfaitement informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans des vestiaires communs.

Le vestiaire sera libéré dès le départ de l'abonné.

#### 5. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Le représentant legal de l'abonné atteste avoir fait contrôler par un médecin que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par l'établissement.

#### 6. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir l'établissement contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité d'établissement ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, le représentant legal de l'abonné est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités de l'établissement.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, l'établissement informe l'abonné de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

#### 7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'établissement s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée.

Les données personnelles communiquées par l'abonné à l'établissement à l'occasion de la création de son compte personnel sont nécessaires à la souscription au(x) service(s) ou à l'abonnement. Ces données ne seront utilisées qu'à des fins de gestion de ce compte personnel et à l'exécution du contrat.

L'ensemble des données personnelles collectées sont conservées pendant la durée de l'abonnement. L'abonné dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, de rectification et d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité dans les conditions prévues par la réglementation applicable, à l'adresse suivante : [me.vivier@leshautsdanjou.fr](mailto:me.vivier@leshautsdanjou.fr). Toute demande devra être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Pour toute réclamation, l'abonné a la possibilité de s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

#### 8. DIFFÉRENDS

Tout différend né à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de ce contrat sera porté devant le tribunal de Grande Instance de Nantes.

#### Clause applicable en cas de restriction sanitaire (COVID-19) :

L'abonné et son représentant legal acceptent sans réserve l'ensemble des conditions d'accueil mises en place en cas de restriction sanitaire.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Les Hauts-d'Anjou, en deux exemplaires, le ...../...../2021

Signature du représentant légal,  
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'abonné